



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

18/08/2023

Date d'affichage

19/08/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..!..!...

et publication du :

04/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Mme LAMBERT Pascale donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme LAMBERT Pascale, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2023-64 : PARTS AFFOUAGERES 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des parts affouagères seront délivrés aux affouagistes au début de l'année 2024.

Il convient donc, de fixer le prix de la part dès à présent.

Le Conseil Municipal,

Décide que le prix de la part affouagères pour cette coupe sera de 30 Euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr